



Condition suspensive achat

Par Mamacool

Bonjour

Lorsque l'on a fait rédiger une condition suspensive concernant la vente d'un bien immobilier avant d'en acheter un autre. Peut on attendre le dernier moment pour faire annuler la vente (sinon n'a pas réussi à vendre)ou y a t il un délai minimum ?

Merci beaucoup pour votre aide !

Par yapasdequoi

Bonjour,

De quelle condition suspensive s'agit-il ?

Il y a généralement une date limite qui est indiquée pour la faire valoir.

Votre notaire doit pouvoir vous conseiller.